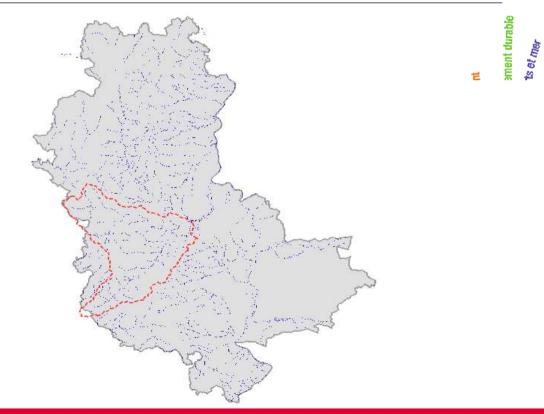
Réunion publique – octobre 2009





SOMMAIRE

GENERALITES sur les inondations

DEFINITION du risque

LA PREVENTION DES RISQUES

Qu'est ce qu'un PPRNi ?

LE PPRNi Brévenne Turdine

ECHEANCIER



La France fortement touchées par les inondations :

En France, 1 commune sur 3 est concernée par le risque inondation, soit plus de 2 millions de personnes

Près de 23 000 communes ont bénéficié d'un arrêté catnat inondation ou coulée de boue depuis 1982

- 1930 Tarn, 200 morts
- 1958 Vidourle, Gardon d'Alès, Cèze, 36 morts
- 1987 Borne, Grand Bornand, 23 morts
- 1988 Nîmes, 10 morts, 505 M€
- 1995 43 départements , 15 morts, 610 M€
- 1999 Aude, 36 morts, 535 M€
- 2002 Sud-Est, 24 morts, 1 200 M€
- 2003 Bassin du Rhône, 28 départements, 7 morts, 1100 M€



Le Rhône:

 Le département du Rhône : soumis aux inondations rapides (dont les crues torrentielles) hors bassin versant de la Saône et du Rhône

Qu'est-ce qu'une inondation rapide?

- temps de concentration <12h
- avertissement des populations impossible ou très difficile
- risques humains et économiques considérables
- 1983 : Garon, Azergues, Brévenne Turdine
- 2000 : Brévenne Turdine
- 2003 : Garon, Azergues, Brévenne Turdine, Yzeron

2005 : Garon, Brévenne Turdine, Yzeron

2008 : Azergues, Brévenne Turdine, Yzeron



Pontcharra 2008



Brévenne Turdine:

Crues récentes répertoriées :

- 1983
- 2000
- 2003
- 2005
- 2008



Inondation du stade de foot de Tarare en 2003 Source SYRIBT

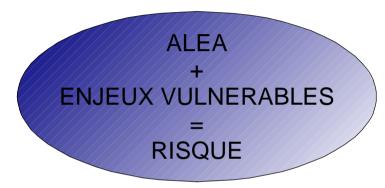


Pont d'accès à la Zi du Mortier à Pontcharrasur Turdine, en 2003 Source SYRBT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEFINITION du risque :



Aléa: phénomène naturel d'inondation caractérisé par la hauteur de submersion, la vitesse d'écoulement et de montée des eaux, la durée de submersion et la fréquence.

Enjeux vulnérables: personnes, biens, activités ou patrimoines sensibles à une crue.





LA PREVENTION DES RISQUES, pourquoi?

Prévenir plutôt que guérir : responsabiliser

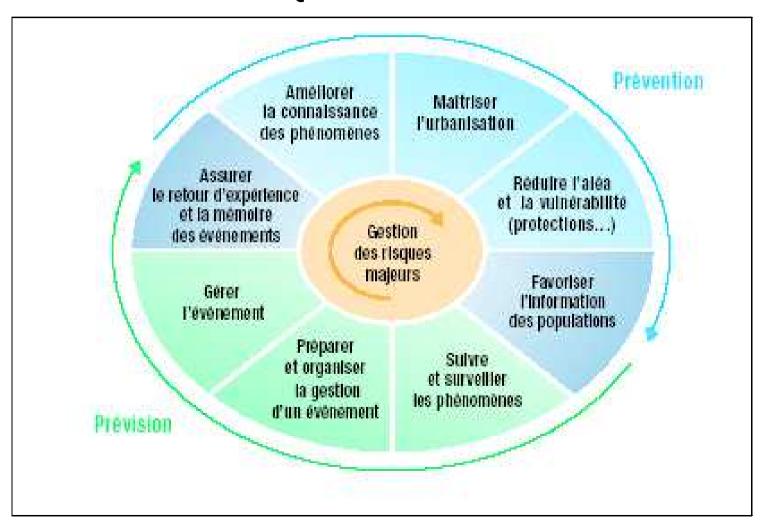
Prévenir les risques pour :

- assurer la sécurité des personnes
- réduire les dommages
- Ne pas créer de nouvelles situations de risques

Responsabilité de l'État et des collectivités



LA PREVENTION DES RISQUES :





Brévenne - Turdine



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 1er octobre 2009

Informations:

- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 :

www.rhone.equipement.gouv.fr

Qu'est ce qu'un PPRNi?

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRni): un outil règlementaire (article L562-1 du code de l'environnement) élaboré et mis en application par l'Etat

3 objectifs:

- Préserver les champs d'expansion de crues.
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens actuellement exposés.
- Ne pas augmenter la vulnérabilité par de nouveaux projets.

Ces PPRN ont pour objet de délimiter les zones exposées aux risques ainsi que celles non directement exposées pour :

- définir des mesures d'interdictions et de prescriptions
- définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
- définir des mesures applicables à l'existant.



Qu'est ce qu'un PPRNi?

Ce n'est pas:

- un programme de travaux (bassins, digues...)
- la réponse aux problèmes d'inondation

Un PPRNi n'empêchera pas les phénomènes naturels de se produire et les zones qui ont été touchées par un phénomène le seront de nouveau dans un délai plus ou moins long.

C'est:

- un documents règlementaire élaborés par l'Etat en association avec les acteurs des territoires
- un **outil de gestion des risques** qui entre dans le cadre de la prévention
- un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de la commune

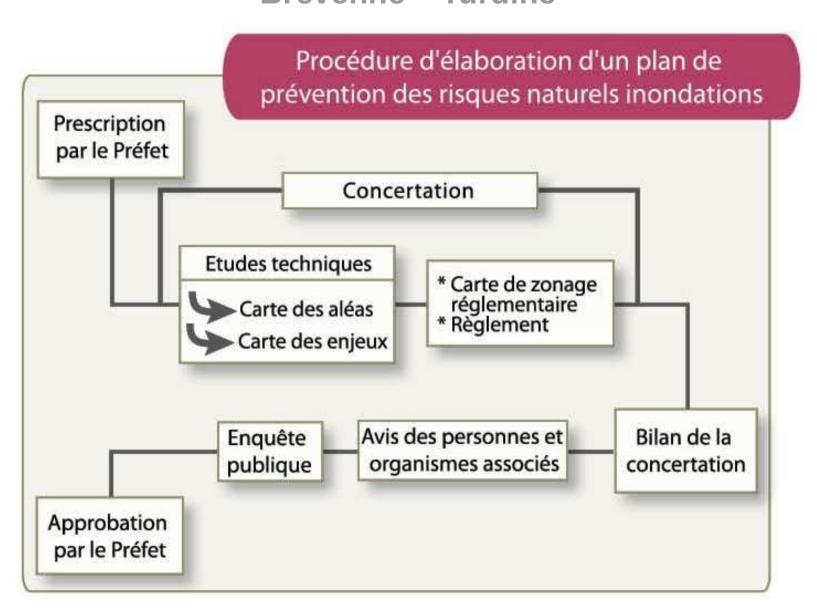


Qu'est ce qu'un PPRNi?

Conséquences et mise en oeuvre :

- annexe aux documents d'urbanisme
- Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- l'information de la population
- l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL)







Le contenu du PPRNi:

- une note de présentation
- un règlement
- des documents graphiques

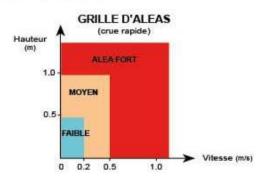


3 types de cartes

ex: PPRNI Azergues

1ère étape : la carte des aléas permet de qualifier l'inondation

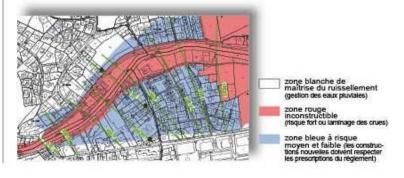




2ème étape : la carte des enjeux permet d'avoir une connaissance du territoire.



3ème étape : le **zonage** délimite les zones de réglementation





Brévenne - Turdine



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 1er octobre 2009

Informations:

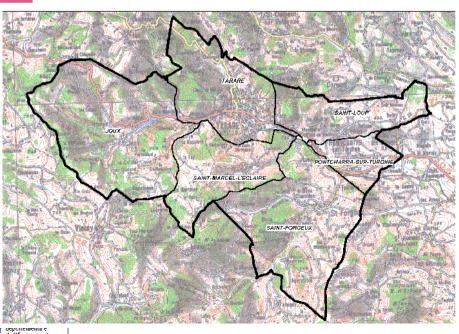
- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 :

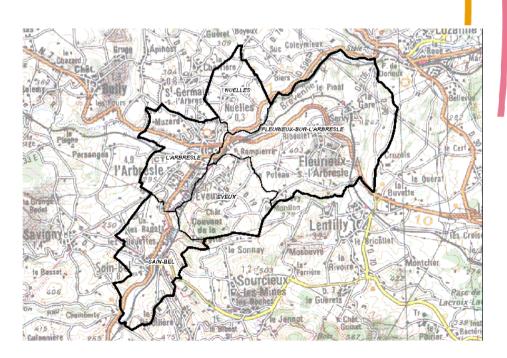
www.rhone.equipement.gouv.fr

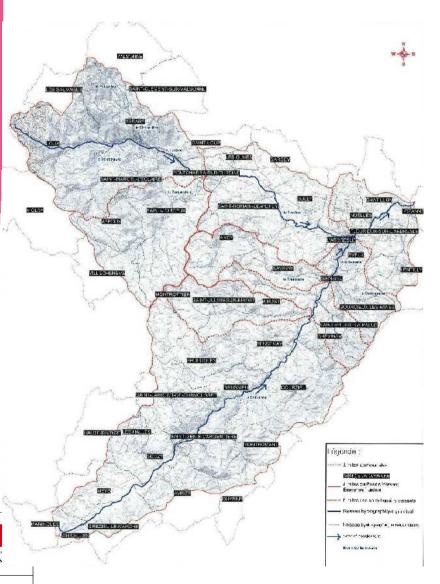
LE PPRNi Brévenne Turdine :

- existence connue du risque
- fréquence des inondations constatées dont plusieurs crues importantes depuis 1980 : 1983, 2003, 2005, 2008
- arrêtés CATNAT

Prescriptions du 28 février 2003 : 2 PPRNi sur le bassin versant







de l'Équipement

Prescription du 4 juin 2009 : ensemble du bassin versant,

47 communes concernées.

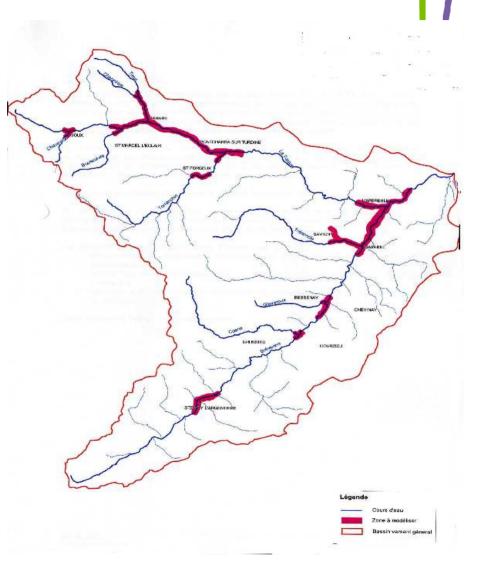
Nécessité:

- de traiter la problématique ruissellement
- d'encadrer l'urbanisation sur l'ensemble des zones inondables (et non uniquement les zones urbanisées).

= SOLIDARITE DE BASSIN

ETUDES REALISEES pour l'élaboration du PPRNi :

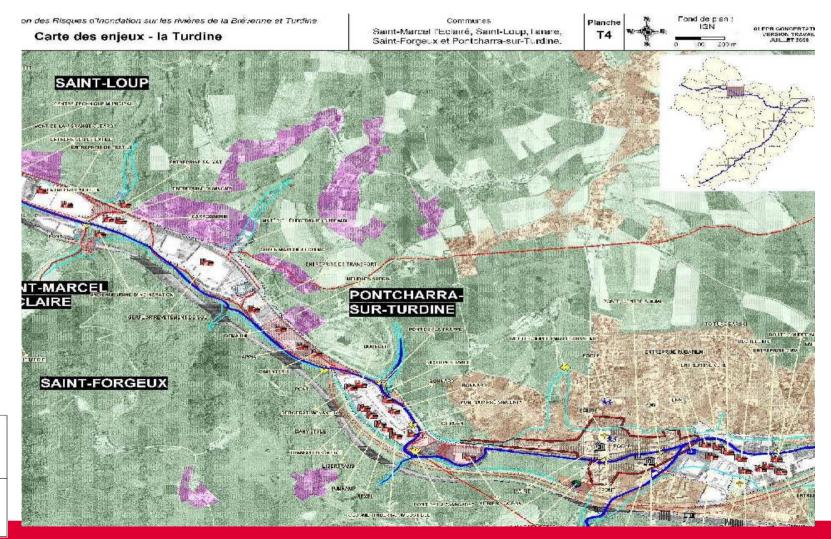
- mars 2006 : historique, aléa hydrogéomorphologique, enjeux.
- **février 2008** : modélisation, définition de l'aléa dans les zones urbanisées.
- novembre 2008 : synthèse des aléas.
- mai/juillet 2009 : mise à jour et validation des enjeux.





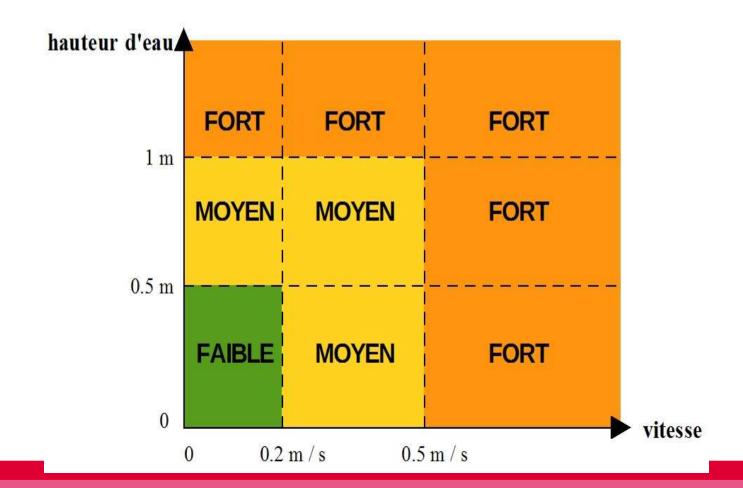
ETUDES REALISEES pour l'élaboration du PPRNi:

cartes des enjeux, mises à jour en mai / juillet 09.

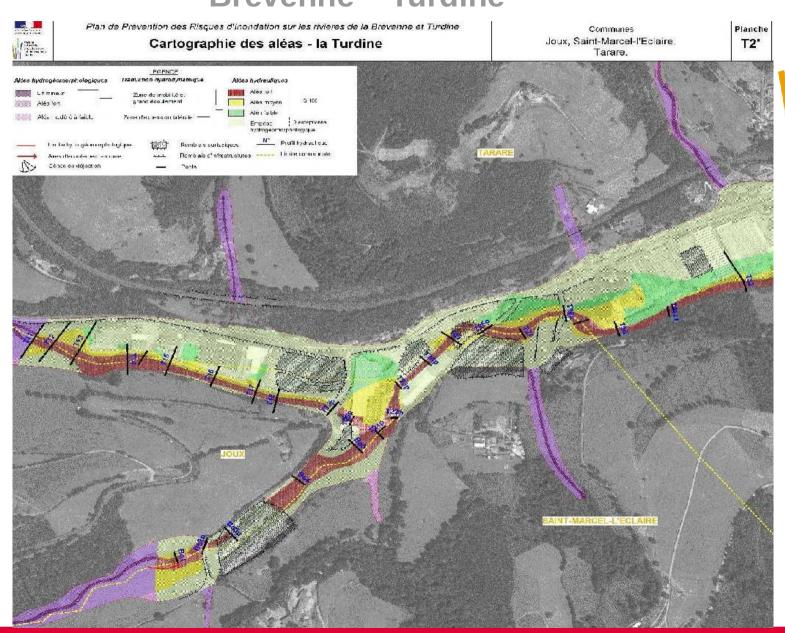


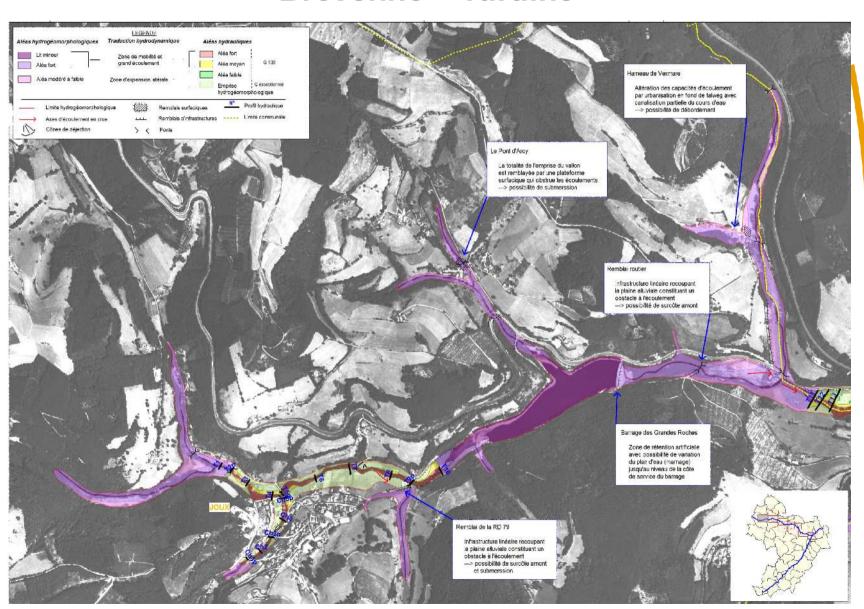
Détermination de l'aléa de référence :

il correspond à une période de retour choisie pour se prémunir du phénomène. = crue centennale modélisée ou crue historique lorsque cette dernière est supérieure. Grille de référence dans le département du Rhône (depuis la crue de 2003) :



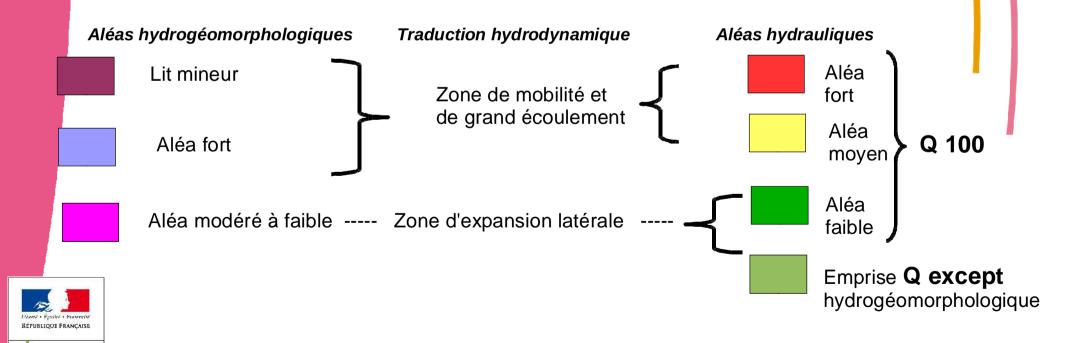






ETUDES REALISEES pour l'élaboration du PPRNi :

2 méthodes utilisées pour caractériser l'aléa :



IMPACT DE LA CRUE DU 2 NOVEMBRE 2008 :

Constat sur la **Brévenne** :

crue du 2 novembre 2008, très importante, la plus forte observée.

Zone inondable supérieure à celle qui avait été prévue (Arbresle et Sain Bel)

Etudes en cours:

expertise de cette crue : période de retour et les conséquences éventuelles sur le PPRNi en cours.

13 communes concernées : Souzy, Ste Foy l'Argentière, St Genis l'Argentière, Brussieu, Bessenay, Courzieu, Chevinay, Savigny, Sain Bel, Eveux, Arbresle, Fleurieux, Châtillon d'Azergues.



Brévenne - Turdine

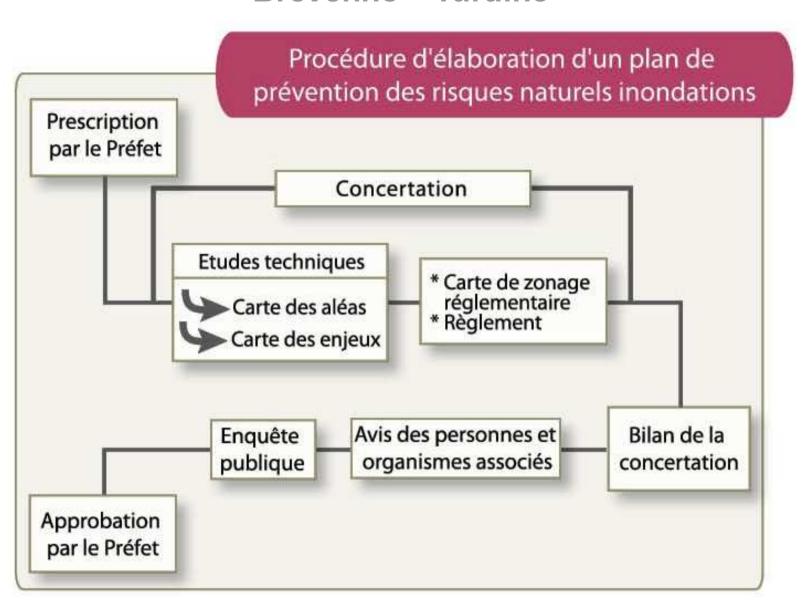


REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION – 1er octobre 2009

Informations:

- site du ministère : www.prim.net
- site de la DDE69 :

www.rhone.equipement.gouv.fr





ECHEANCIER:

- Octobre 2009:
- 1ère série de 3 réunions publiques
- Fin 2009:
- dossier projet du PPRi Brévenne/Turdine : note de présentation, règlement, cartes de zonage
- 1er semestre 2010 :
- réunions d'association par petits groupes de communes de l'ensemble du BV sur le dossier projet
- 2ème série de 3 réunions publiques (présentation du dossier projet)
- mise en place de permanences dans les mairies ou les antennes pour la présentation du dossier projet



- Fin 2010:
- enquête publique

D'ICI LA PROCHAINE REUNION:

- panneaux d'information en mairie
- plaquettes d'information

Mise en ligne:

Site dde69 :www.rhone.equipement.gouv.fr

Pour les personnes n'ayant pas internet :

- cahier d'adresse à l'entrée
- réponse à vos questions : courrier à



DDE du Rhône SERDD/ Mission risques 33 rue Moncey 69421 Lyon cedex03